



Section Distances de marche jusqu'à l'arrêt d'autobus	Page 1 de 1
Type Admissibilité	Date 1 ^{er} octobre 2008

Énoncé	Tous les élèves sont tenus de marcher jusqu'à leur arrêt d'autobus.
Procédures	<p>Les élèves peuvent être appelés à marcher les distances suivantes pour se rendre à leur arrêt d'autobus :</p> <p>Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (CSDCCS)</p> <ul style="list-style-type: none">• Maternelle – Jardin d'enfants 0,4 km• De la 1^{re} année à la 8^e année 0,8 km• De la 9^e année à la 12^e année 1,6 km <p>Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest (CSDCSO)</p> <ul style="list-style-type: none">• Maternelle – Jardin d'enfants 0,4 km• De la 1^{re} année à la 8^e année 0,8 km• De la 9^e année à la 12^e année 1,6 km <p>Dufferin Peel Catholic District School Board (DPCDSB)</p> <ul style="list-style-type: none">• Maternelle – Jardin d'enfants 0,4 km• De la 1^{re} année à la 4^e année 0,8 km• De la 5^e année à la 12^e année 1,6 km <p>Upper Grand District School Board (UGDSB)</p> <ul style="list-style-type: none">• De la maternelle à la 3^e année 0,8 km• De la 4^e année à la 12^e année 1,2 km <p>Wellington Catholic District School Board (WCDSB)</p> <ul style="list-style-type: none">• De la maternelle à la 3^e année 0,8 km• De la 4^e année à la 12^e année 1,2 km <p>La distance entre la limite de propriété du lieu de résidence de l'élève et l'arrêt d'autobus est calculée en fonction de la distance la plus courte sur un trajet de marche sécuritaire, conformément à la politique sur l'admissibilité au transport pour des raisons de risques (031).</p> <p>Les distances sont évaluées et déterminées à l'aide du logiciel de transport <i>Bus Planner</i>.</p>